Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-200040442-20230821-D2023_49-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/08/2023
Publication : 25/08/2023

Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION

République française
2023/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Décision 2023/49 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau et de matériels scolaires et activités manuelles, en groupement de commande.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-2 et suivants ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour toute décision concernant l'adhésion, la constitution, la mise en œuvre et l'exécution de groupements de commandes avec d'autres pouvoirs adjudicateurs ;*
- *Vu la délibération de la commune de Gordes n° 26/23 en date du 05/06/2023 ;*
- *Vu la délibération de la commune de Robion n° DE 2023-043 en date du 22/06/2023 ;*
- *Vu la délibération du centre communal d'action sociale de Cavaillon n° 202303-09 en date du 27/06/2023 ;*
- *Vu la délibération de la commune de Cavaillon n° 11 en date du 03/07/2023 ;*
- *Vu la délibération de la commune de Cheval-Blanc n° MA-DEL-2023-07-04-06 en date du 04/07/2023.*

Considérant que les groupements de commandes constituent un outil de mutualisation permettant de réaliser des économies de temps et financières sur la passation et l'exécution d'un marché ;

Considérant que les communes de Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Robion ainsi que le centre communal d'action sociale de Cavaillon ont fait part du souhait de s'associer avec la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse dans un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau, de matériels scolaire et activités manuelles, de consommables et d'accessoires informatiques ;

Décide,

Article 1

La convention, ci-annexée, portant sur la constitution d'un groupement de commandes entre LMV, les communes de Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Robion et le centre communal d'action sociale de Cavaillon, pour l'acquisition de fournitures de bureau, de matériels scolaires et activités manuelles est approuvée.

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 2

Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Comptable de la trésorerie de Cavaillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 21/08/2023

Le Président,

Gérard DAUDET

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.